

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2012**  
*(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)*

Le conseil communautaire s'est réuni le 23 février 2012 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT sur convocation adressée le 15 février 2012

27 conseillers étaient présents.

Melle Hélène Faivre a été élue secrétaire de séance.

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour :

### **Domaine Jeunesse /Sport/Culture**

**Micro crèche** : Le règlement est adapté afin de prendre en compte les nouveaux éléments réglementaires de la CAF et pour l'ajuster après une première année de fonctionnement.

Les modifications concernent notamment la tarification, certains taux ayant changé au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le règlement modifié est adopté à l'unanimité.

**Base VTT** : convention de partenariat

Laurent Daulny, vice président en charge du secteur Jeunesse présente la convention validée par la commission. La convention est signée entre les 7 partenaires suivants : les 3 comcom du POC, les 3 OT et le Vélo Club Sostranien. Elle est signée pour 1 an à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012. Les coûts de fonctionnement et d'investissement de la base VTT sont divisés entre les 3 communautés de communes. La participation sera versée directement à l'office de tourisme du Pays Sostranien, gestionnaire de la base.

A l'unanimité le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention.

### **Réaffectation de La Palestel - changement de destination**

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 14 septembre 2011, il avait été décidé d'étudier la possibilité de changement la destination du bâtiment de l'usine La Palestel pour l'accueil de diverses activités et manifestations culturelles et sportives. Les conseillers souhaitaient qu'un diagnostic de l'état du bâtiment soit réalisé afin de cerner dans un premier temps, les travaux indispensables pour les activités envisagées.

Le service Sécurité du SDIS a été sollicité pour établir un état des travaux à réaliser afin d'être en conformité avec la réglementation ERP. Le nombre maximum de personnes autorisées est de 667 et l'ERP sera de type L- 3<sup>ème</sup> catégorie. Les travaux obligatoires peuvent être réalisés à moindre frais dans un premier temps. Un diagnostic plus complet sera demandé à un bureau de contrôle.

A l'unanimité le conseil communautaire confirme le changement de destination de La Palestel en lieu d'accueil des activités et manifestations sportives et culturelles.

### **Domaine financier**

#### **Comptes administratifs et Comptes de gestion 2011**

#### **Comptes administratifs**

Le Président présente les résultats de l'exercice 2011 retracés dans les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes « Petite Enfance » et « Lotissement Zone d'activités »

### Budget annexe Petite Enfance.

Il est équilibré à hauteur de 92 103.31 € par virement du budget principal d'une somme de 9 505.08 €.

### Budget annexe Lotissement

Il ressort un solde d'exécution négatif de 76 776.15 € (correspondant aux éléments stockés) ; ces résultats seront reportés au budget primitif 2012 et couverts par subvention du budget principal.

### Budget principal

En fonctionnement, les recettes se sont élevées 3 065 471.60 € et les dépenses 2 275 149.89 € dégageant un excédent de 318 498.65 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 471 823.06 € soit un excédent de clôture de 790 321.71 €

En investissement, les recettes se sont élevées à 538 254.77 € et les dépenses à 469 108.49 € faisant apparaître un excédent de 69 146.28 €. L'exercice précédent s'étant soldé par un excédent de 40 021.60 €, la clôture 2011 fait apparaître un excédent de 109 167.88 €. Les restes à réaliser faisant apparaître un solde négatif de 102 299 €, inférieur à l'excédent, il n'y a pas de besoin de financement par la section de fonctionnement.

Ces résultats s'expliquent par le fait que les projets sont en phase de lancement et que les dépenses seront imputées sur les prochains exercices.

### Adoption des comptes de gestion 2011

M. VANGAEVEREN, trésorier atteste que les écritures des comptes de gestion sont rigoureusement identiques à celles des comptes administratifs présentés. Ils sont approuvés à l'unanimité.

### Vote des comptes administratifs

M. Delafont, président, se retire de la séance le temps du vote des 3 comptes administratifs. M. Laurent Daulny, 1er vice-président propose l'adoption des comptes administratifs 2011. Le Conseil, à l'unanimité, approuve les 3 comptes administratifs.

### **Affectation du résultat d'exploitation du budget principal**

Le conseil communautaire, considérant que le résultat de la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin de financement, à l'unanimité, décide de conserver en section de fonctionnement l'intégralité de l'excédent soit 790 321.71 €.

## **Domaine social/santé**

### **Habitat**

Daniel Forest, vice président en charge de l'Habitat rappelle les axes d'intervention du PRIG et la priorité donnée par l'Etat et la Région aux travaux permettant d'aboutir à des économies d'énergies. La commission sociale a travaillé sur les possibilités d'aides complémentaires à apporter aux dossiers éligibles dans le cadre du PRIG, se calant sur les objectifs fixés par l'ANAH et les aides de la région :

- Amélioration des performances énergétiques : aide complémentaire de 500 € aux dossiers éligibles dans le cadre du programme Habiter Mieux et dans la limite de 22 dossiers pour la 1<sup>ère</sup> année.
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé : aide complémentaire de 1000 € aux dossiers éligibles aux aides de l'Etat et du Conseil Général dans la limite de 4 dossiers propriétaires occupants et 2 dossiers propriétaires bailleurs pour la 1<sup>ère</sup> année.
- Sortie de vacance : aide complémentaire de 1000 € aux dossiers éligibles à l'aide de la Région uniquement pour les propriétaires bailleurs et dans les mêmes limites que la Région (soit 2 dossiers sur la durée programme)

Le conseil communautaire, à l'unanimité accepte les propositions de la commission et autorise le Président à signer la convention PRIG avec les partenaires Etat/ Région/Département, sur la base des engagements ci-dessus.

## **Santé**

### **Maison de santé pluridisciplinaire**

M. le maire de Dun fait le point sur l'avancement de ce projet dont sa commune est maître d'ouvrage. Il rappelle que les subventions de la Région et de Leader (600 000 €) sont subordonnées à la production d'un projet de santé à élaborer par les professionnels. Il précise que le marché de travaux a été conçu avec une tranche ferme (construction de 2 ailes) et une tranche conditionnelle (3<sup>ème</sup> aile). Il indique qu'il a obtenu un accusé réception du Conseil Régional permettant de lancer les travaux, mais sans l'assurance d'obtenir les subventions. Afin de ne pas retarder davantage le projet, le conseil municipal a pris la décision de lancer les travaux correspondant à la tranche ferme, la tranche conditionnelle n'étant réalisée qu'à la condition d'octroi des 2 subventions incertaines à ce jour.

Le Président explique que la commune de Dun a sollicité un fonds de concours pour ce projet et qu'il a réuni le bureau élargi aux maires non membres du bureau le 16 janvier pour étudier le dossier présenté. L'assemblée à l'unanimité, reconnaissant l'intérêt communautaire du projet s'est prononcée pour une participation à hauteur de 100 000 €. Il propose de suivre cet avis.

Le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Projet de construction du cabinet dentaire de St Sébastien.**

M. le maire de St Sébastien explique que les dentistes installés depuis 2008 dans sa commune, actuellement locataires du pavillon où ils exercent, vont acquérir un terrain communal à proximité de la pharmacie, du médecin et des infirmières, formant ainsi un ensemble destiné aux soins. La commune va participer en aménageant la voirie et le parking et sollicite l'aide de la communauté de communes dans cette opération. Le conseil donne un accord de principe dans l'attente de la présentation du dossier chiffré.

## **Domaine tourisme**

### **Construction de la Passerelle sur la Petite Creuse** : modification du plan de financement

Le Président explique qu'à l'ouverture des plis de la 2<sup>ème</sup> consultation lancée pour les travaux de la passerelle, il s'est avéré que l'évaluation du projet faite de la maîtrise d'œuvre a été largement sous estimée, les propositions des entreprises étant nettement supérieures aux estimations sur chaque lot. Afin qu'une suite puisse être donnée à ce projet, indispensable dans le cadre de la valorisation de la vallée, le président présente un nouveau plan de financement avec un surcoût de 85 315 € HT prenant en compte la réalité des dépenses à engager.

Il rappelle que ce sont les exigences de la DREAL qui ont conduit à une conception de passerelle suspendue, beaucoup plus complexe techniquement qu'une passerelle ordinaire et qu'il n'y a pas d'autres possibilités d'aménagement pour permettre la traversée de la rivière.

Il précise que les financeurs ont été informés de ce surcoût lors du comité de pilotage de la Convention Territoriale. Compte-tenu du contexte, la Vallée des peintres étant une des 5 portes d'entrée touristiques de la Région, le projet bénéficie du soutien de tous les financeurs. La Région pourra apporter un complément de financement sur le surcoût à hauteur de 15 % sous réserve de crédits non utilisés sur d'autres projets. Le représentant de l'Etat a indiqué qu'une demande complémentaire peut être déposée dans le cadre de la DETR 2012.

Avec ce surcoût, le projet global, comprenant la réalisation du sentier d'interprétation et la construction de la passerelle, ressort à 294 191.50 €, Les subventions attendues représentent 72.26 % (Etat 43.24 %, Région 15 %, Europe : 14.02 %) et l'autofinancement est de 81 609 €.

Après délibération, le conseil communautaire, avec 20 voix pour et 6 abstentions accepte le nouveau plan de financement du projet et autorise le Président à faire les demandes de subventions complémentaires auprès des différents financeurs.

**Office de tourisme** : avis de la commission concernant le nouveau classement de l'OT.

Suite à une évolution de la réglementation, un nouveau classement des offices de tourisme doit être mis en place. Il entrera en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La commission tourisme a étudié les critères et propose à l'Office de Tourisme de déposer une demande de classement de 3<sup>ème</sup> catégorie, les conditions pouvant être réalisables (la mise en version bilingue du site internet et des documents papiers est la condition la plus onéreuse des critères demandés).

### **Adhésion Fondation du patrimoine**

Le Président rappelle que l'adhésion de la Communauté de Communes à la Fondation du Patrimoine a déjà été envisagée lors de précédentes réunions de conseil et qu'une décision de principe avait été émise. Le Président propose d'adhérer pour Communauté de Communes et l'ensemble des communes pour un montant global est de 950 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **Orientations budgétaires 2012.**

Le président énumère les différents domaines qui impacteront la construction du budget 2012, découlant de la politique de développement des services et des projets en phase d'étude ou de réalisation.

Hélène Faivre, vice présidente en charge des finances fait le point sur la fiscalité : elle explique le contexte d'incertitude sur les recettes fiscales avec notamment la méconnaissance du montant du FNGIR qui va être recalculé sur de nouvelles bases (application de la clause de revoyure) et le fonds de péréquation horizontale, nouveauté 2012, qui prend en compte le potentiel fiscal et financier du bloc communes/communauté. Selon les prévisions notre territoire serait bénéficiaire, mais on ne sait pas à quelle hauteur.

Le Président attire l'attention des élus sur l'interdépendance de la fiscalité communes/communauté et estime qu'il devient indispensable de faire une politique concertée, en matière d'évolution des taux. Il propose la création d'un comité des maires en charge de cette question.

### **Questions diverses**

Lettre des Verts et Bleus : Le Président donne lecture d'un courrier rappelant les nuisances de la décharge des Grandes Fougères et informant d'une réunion de concertation organisée le 17 mars 2012 à 9h30 au Foyer rural de Naillat, au sujet du projet de construction de nouveaux casiers.